

**MARCHE N° M20210021**  
**TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DU MOULIN DE LA**  
**CORBIERE A MARPIRE (35)**  
**LOT N° 2 : GROS-ŒUVRE**  
**AVENANT N° 5**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**  
**Hôtel du Département – 1, avenue de la Préfecture**  
**CS 24218**  
**35042 RENNES CEDEX**

**B - Mandataire agissant au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur**

**SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE**  
**Immeuble F**  
**7, avenue de Tizé - CS 53604**  
**35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX**

**C - Identification du titulaire du marché**

**SARL LA PIERRE ET LE CISEAU**  
**12, ZA du Rocher**  
**35500 ERBREE**  
**SIRET : 793 444 357 00032**

**D - Objet du marché**

**MARCHE N° M20210021 - TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DU MOULIN DE LA**  
**CORBIERE A MARPIRE**  
**LOT N° 2 : GROS-ŒUVRE**

❖ Procédure de passation : Procédure adaptée

- ❖ Date de la notification du marché : 13 octobre 2021
- ❖ Durée d'exécution globale de l'ensemble des marchés, compris période de préparation : 10 mois
- ❖ Montant initial du marché :

Montant HT (euros)	114 000,00 €
Taux de TVA (%)	20%
Montant de la TVA (euros)	22 800,00 €
Montant TTC (euros)	136 800,00 €

- ❖ Rappel des avenants précédents :

Numéro de l'avenant	Objet	Incidence financière en € HT	Pourcentage d'augmentation résultant de l'avenant	Pourcentage d'augmentation résultant de l'ensemble des avenants	Montant du marché après avenant en € HT
1	Réalisation d'un vide sanitaire et d'une trappe d'accès  <i>Référence juridique :</i> Article R. 2194-8	10 852,80 €	9,52 %	9,52 %  <i>Pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique :</i> 9,52 %	124 852,80 €
2	Prestations de gros-œuvre pour adaptation du silo  <i>Référence juridique :</i> Article R. 2194-2	9 645,09 €	8,46 %	17,98 %  <i>Pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique :</i> 9,52 %	134 497,89 €
3	Dépose et évacuation du lambris  <i>Référence juridique :</i> Article R. 2194-8	1 092,39 €	0,96 %	18,94 %  <i>Pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique :</i> 10,48 %	135 590,28 €

4	Mise en place et location pompe / Moins-value trappe  <i>Référence juridique :</i> Article R. 2194-8	-1 202,03 €	-1,05 %	17,88 %  <i>Pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique :</i> 9,43 %	134 388,25 €
---	---	-------------	---------	--	--------------

## E - Objet de l'avenant n° 5

### ❖ Base juridique :

La modification introduite par le présent avenant est prise en application :

de l'article R. 2194-2 du code de la commande publique – des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial ;

de l'article R. 2194-5 du code de la commande publique - la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ;

de l'article R. 2194-6 du code de la commande publique - un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché dans le cas d'une cession du marché, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial, à condition que cette cession n'entraîne pas d'autres modifications substantielles et ne soit pas effectuée dans le but de soustraire le marché aux obligations de publicité et de mise en concurrence. Le nouveau titulaire doit remplir les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial ;

de l'article R. 2194-7 du code de la commande publique - les modifications, quel qu'en soit leur montant, ne sont pas substantielles ;

de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique - le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux ;

### ❖ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant porte sur les prestations de thermolaquage de la porte d'entrée de l'étage.

### ❖ Justification détaillée de l'avenant :

La porte était initialement prévue en acier brut. Compte tenu de l'environnement humide et afin d'éviter la rouille, la proposition de prévoir une métallisation par thermolaquage est privilégiée.

Le montant de cette modification est inférieur à 15 % du montant initial du marché. Elle entre dans le cadre de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique.

❖ Incidence financière de l'avenant :

NON

OUI

Numéro de l'avenant	Objet	Incidence financière en € HT	Pourcentage d'augmentation résultant de l'avenant	Pourcentage d'augmentation résultant de l'ensemble des avenants	Montant du marché après avenant en € HT
5	Thermolaquage de la porte d'entrée de l'étage  <i>Référence juridique :</i> Article R. 2194-8	1 537,84 €	1,35 %	19,23 %  <i>Pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique :</i> 10,78 %	135 926,09 €

Conformément à l'article 12.3.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, les prix indiqués ci-dessus sont réputés établis selon les conditions économiques du mois qui précède la notification de l'avenant.

❖ Incidence sur les délais d'exécution

NON

OUI

**TOUTES LES CLAUSES DU MARCHÉ INITIAL QUI NE SONT PAS CONCERNÉES PAR LE PRÉSENT AVENANT DEMEURENT APPLICABLES**

## F - Signature du titulaire du marché

Insérer ici le tampon de signature électronique

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## G - Signature du mandataire du pouvoir adjudicateur

Nom et qualité du signataire	Signature
<b>Jean-François BROUTELE</b> Directeur Général <b>SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE</b> <b>D'ILLE-ET-VILAINE</b>	<i>Document signé électroniquement</i>  <i>Se référer au rapport de vérification de signature</i>

- ❖ Date de transmission au contrôle de légalité : se référer à la date figurant sur le tampon de réception électronique par le contrôle de légalité
- ❖ Date de notification au titulaire du marché : se référer à la date mentionnée sur l'accusé de réception électronique de la notification

**MARCHE N° M20210020**  
**TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DU MOULIN DE LA**  
**CORBIERE A MARPIRE (35)**  
**LOT N° 1 : VRD**  
**AVENANT N° 6**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**  
**Hôtel du Département – 1, avenue de la Préfecture**  
**CS 24218**  
**35042 RENNES CEDEX**

**B - Mandataire agissant au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur**

**SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE**  
**Immeuble F**  
**7, avenue de Tizé - CS 53604**  
**35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX**

**C - Identification du titulaire du marché**

**COUDRAY HENRY SAS**  
**ZA de Chedeville**  
**Rue des Monts d'Arrée**  
**35140 ST AUBIN DU CORMIER**  
**SIRET : 379 376 346 00035**

**D - Objet du marché**

**MARCHE N° M20210020 - TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DU MOULIN DE LA**  
**CORBIERE A MARPIRE**  
**LOT N° 1 : VRD**

❖ Procédure de passation : Procédure adaptée

- ❖ Date de la notification du marché : 13 octobre 2021
- ❖ Durée prévisionnelle d'exécution globale de l'ensemble des marchés, compris période de préparation : 10 mois
- ❖ Montant initial du marché :

Montant HT (euros)	45 578,00 €
Taux de TVA (%)	20%
Montant de la TVA (euros)	9 115,60 €
Montant TTC (euros)	54 693,60 €

- ❖ Rappel des avenants précédents :

Numéro de l'avenant	Objet	Incidence financière en € HT	Pourcentage d'augmentation résultant de l'avenant	Pourcentage d'augmentation résultant de l'ensemble des avenants	Montant du marché après avenant en € HT
1	Raccordement drain et réalisation réseau EP  <i>Référence juridique :</i> Article R. 2194-8	693,00 €	1,52 %	1,52 %  <i>Pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique :</i> 1,52 %	46 271,00 €
2	Création d'un regard  <i>Référence juridique :</i> Article R. 2194-8	856,00 €	1,88 %	3,40 %  <i>Pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique :</i> 3,40 %	47 127,00 €
3	Réalisation de tranchées, mise en place de fourreaux et modification du réseau d'eaux pluviales  <i>Référence juridique :</i> Article R. 2194-8	3 456,50 €	7,58 %	10,98 %  <i>Pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique :</i> 10,98 %	50 583,50 €

4	Réalisation de tranchées et suppression de réseaux existants  <i>Référence juridique :</i> Article R. 2194-2	5 782,00 €	12,69 %	23,67 %  <i>Pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique :</i> 10,98 %	56 365,50 €
5	Travaux de nivelage et aménagement façade  <i>Référence juridique :</i> Article R. 2194-2	2 565,00 €	5,63 %	29,30 %  <i>Pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique :</i> 10,98 %	58 930,50 €

## E - Objet de l'avenant n° 6

### ❖ Base juridique :

La modification introduite par le présent avenant est prise en application :

- de l'article R. 2194-2 du code de la commande publique – des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial ;
- de l'article R. 2194-5 du code de la commande publique - la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ;
- de l'article R. 2194-6 du code de la commande publique - un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché dans le cas d'une cession du marché, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial, à condition que cette cession n'entraîne pas d'autres modifications substantielles et ne soit pas effectuée dans le but de soustraire le marché aux obligations de publicité et de mise en concurrence. Le nouveau titulaire doit remplir les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial ;
- de l'article R. 2194-7 du code de la commande publique - les modifications, quel qu'en soit leur montant, ne sont pas substantielles ;
- de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique - le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux ;

### ❖ Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant porte sur la dépose et repose des réseaux (EP) avec terrassement en pied de bâtiment et remise de terre végétale pour permettre de finaliser l'étanchéité en partie basse du bâtiment.

### ❖ Justification détaillée de l'avenant :

Suite à des découvertes de chantier (réseaux), déplacement de réseaux nécessaire pour réaliser l'étanchéité du mur côté étang ; intervention en 2 phases (dépose et repose) en site d'accès contraint.

L'étanchéité sur cette zone est nécessaire compte tenu des remontées d'humidité dans les locaux vestiaires et sanitaires.

Ces prestations initialement non prévues ne peuvent être confiées qu'au titulaire du marché pour des raisons techniques et financières. Cette modification relève de l'article R.2194-2 du code de la commande publique.

❖ Incidence financière de l'avenant :

NON

OUI

Numéro de l'avenant	Objet	Incidence financière en € HT	Pourcentage d'augmentation résultant de l'avenant	Pourcentage d'augmentation résultant de l'ensemble des avenants	Montant du marché après avenant en € HT
6	Dépose/repose des réseaux <i>Référence juridique :</i> Article R. 2194-2	7 935,00 €	17,41 %	46,71 %  <i>Pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique : 10,98 %</i>	66 865,50 €

Conformément à l'article 12.3.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, les prix indiqués ci-dessus sont réputés établis selon les conditions économiques du mois qui précède la conclusion de l'avenant, à savoir le mois de mars 2025.

❖ Incidence sur les délais d'exécution

NON

OUI

**TOUTES LES CLAUSES DU MARCHÉ INITIAL QUI NE SONT PAS CONCERNÉES PAR LE PRÉSENT AVENANT DEMEURENT APPLICABLES**

## F - Signature du titulaire du marché

<b>Insérer ici le tampon de signature électronique</b>

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## G - Signature du mandataire du pouvoir adjudicateur

Nom et qualité du signataire	Signature
Jean-François BROUTELE Directeur Général SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE-ET-VILAINE	<i>Document signé électroniquement</i>  <i>Se référer au rapport de vérification de signature</i>

- ❖ Date de transmission au contrôle de légalité : se référer à la date figurant sur le tampon de réception électronique par le contrôle de légalité
- ❖ Date de notification au titulaire du marché : se référer à la date mentionnée sur l'accusé de réception électronique de la notification